

Traversée « Les Evens - La Baule »

Règlement applicable à la traversée « *Les Evens - La Baule* » à la nage

1. Descriptif du parcours

Le parcours, organisé par le CASCA, sous la responsabilité de la Mairie de La Baule, avec le concours du CNBPP et du CKPCA consiste en une traversée à la nage de 3,8 kilomètres entre l'île des Evens et la plage de La Baule-Escoublac (avenue de Saumur) (confère la carte ci-jointe).

Cette manifestation n'est pas une course, il n'y a pas de classement officiel.

Les participants sont accueillis à partir de 11h30 le **23 juin 2019** sur la plage, devant le poste de secours de l'avenue de Saumur, pour une convocation dans la chambre d'appel à 13h30, un premier départ de la traversée à 15h00 et un deuxième départ à 15h20 au niveau de l'île des Evens. Les premières arrivées sont prévues aux environs de 16heures sur la plage de La Baule-Escoublac, au niveau de l'avenue de Saumur.

Le départ à 15h00 est réservé aux nageurs ayant estimé leur temps de traversée à plus de 1h15mn.

Le départ à 15h20 est réservé aux nageurs ayant estimé leur temps de traversée à moins de 1h15mn.

Le parcours sera balisé par des bouées gonflables colorées, tous les 500 mètres.

Une porte de contrôle sera mise en place à mi-parcours, matérialisée par deux bateaux, afin de procéder à un comptage des participants grâce à la restitution d'un des deux bracelets présents au poignet des nageurs.

Cette porte sert également à distribuer le ravitaillement (eau + barres de céréales).

Les organisateurs sont responsables de l'embarquement des participants vers la ligne de départ sur l'île des Evens.

La sécurité des participants est assurée par les bateaux du CNBPP (Cercle Nautique La Baule, Le Pouliguen, Pornichet), l'association CKPCA (Canoë Kayak Presqu'île Côte d'Amour).

2. Participants

La manifestation est ouverte à tous les nageurs et nageuses ayant 18 ans révolus le jour de la manifestation.

3. Nombre de participants

Pour des raisons de sécurité, le nombre de nageurs est limité, en fonction des bénévoles assurant la sécurité, à **60 participants avec une marge jusqu'à 80 nageurs**. En cas de manque de bénévoles, les nageurs inscrits après la 50^{ème} personne pourront voir leur inscription annulée avec un remboursement intégral des frais d'inscription.

4. Condition physique

La traversée n'est pas ouverte aux débutants, les participants devront produire un certificat médical de nage longue distance en mer et en compétition et une licence sportive (voir liste des fédérations en annexe) ou, à défaut une carte open pass (licence et assurance à la journée) à retirer le jour de la manifestation.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser la participation à la traversée des nageurs dont l'état est jugé incompatible avec l'épreuve.

5. Modalités d'organisation et droits d'engagement

5.1. InSCRIPTION

Les inscriptions sont closes une semaine avant la manifestation, soit le 15 juin 2019.

L'inscription à la traversée s'effectue sur internet, via le site de la ville de La Baule-Escoublac : www.labaule.fr

L'inscription n'est validée par le CASCA (Club d'Activités Subaquatiques de la Côte d'Amour) qu'à réception du dossier composé des éléments suivants :

- **Un certificat médical** de non contre indication à la nage longue distance en mer et en compétition de moins d'un an,
- **Une attestation d'assurance** qui dépend de la situation du nageur :
 - pour les licenciés FFESSM, une licence en cours de validité faisant mention de l'Assurance Individuelle Complémentaire ou une attestation de sa propre compagnie d'assurance.
 - pour les licenciés d'une autre fédération (voir liste des fédérations en annexe), une licence en cours de validité faisant mention de l'Assurance Individuelle Complémentaire ou une attestation de sa propre compagnie d'assurance.
 - pour les non-licenciés, une attestation « open pass » FFESSM à prendre sur place pour un cout de 1€, valant licence d'une journée et assurance.
- **Le droit d'engagement réglé,**

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

De plus, une **décharge** est validée sur le site d'inscription où le participant déclare :

- Pratiquer la natation longue distance sans aucune contre-indication physique et psychologique
- Etre suffisamment entraîné physiquement pour pouvoir nager la distance estimée à 4 km entre l'île des Evens et la plage de La Baule
- Etre en bonne condition physique et ne pas avoir de problèmes cardiaques et respiratoires
- Avoir une assurance responsabilité civile
- Consentir à assumer tous les risques connus et inconnus, et les conséquences afférentes ou liées à cette traversée à la nage, dégageant ainsi la responsabilité des organisateurs et renonçant à tout recours

- Signer le règlement de la traversée en toute connaissance de cause, volontairement et sans contrainte.

Le CASCA est couvert en Responsabilité Civile au titre du contrat d'assurance fédérale AXA-Corporate, Cabinet Pierre Lafont à Cabestany (66).

Les bénévoles devront également s'inscrire sur un tableau distinct.

5.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription de 15 euros (plus 1,15 euros de frais de dossier) demandé à chaque participant sont destinés à couvrir une partie des frais d'organisation (ravitaillement, sécurité, etc...)

5.3. Equipement

L'organisation fournit un bonnet de couleur vive, ainsi que les deux bracelets qui serviront au comptage en milieu et en fin de parcours.

Les participants doivent obligatoirement se munir d'une combinaison intégrale (shorty déconseillé) sans laquelle ils ne seront pas autorisés à courir. La cagoule est conseillée.

Palmes, mono-palmes, masques, lunettes et tuba sont acceptés.

Les différents matériels et équipements des nageurs sont utilisés et embarqués sous leur responsabilité. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

6. Sécurité

6.1. Evaluation de l'état du participant

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un nageur à la traversée avant le départ s'ils estiment que son état physique ne permet pas la traversée dans de bonnes conditions. Ils se réservent également le droit de stopper la participation de nageurs jugés en difficulté lors de l'épreuve, qui seront alors embarqués.

6.2. Temps limite

Pour des raisons de sécurité (froid, encadrement des nageurs etc...) un temps limite de 2h30 a été fixé pour effectuer cette traversée. Au-delà de ce temps, les nageurs seront invités à sortir de l'eau et à monter à bord des embarcations.

6.3. Bénévoles nautiques

Plusieurs bénévoles nautiques seront mobilisés lors de la traversée. Ils seront embarqués sur des bateaux et kayaks. Leur rôle est de :

- Diriger les nageurs dans la bonne direction, (kayak)
- Porter assistance à tout nageur en difficulté,

- Remettre des éventuels ravitaillements aux nageurs (eau, barre de céréales),
- Signaler tout abandon de nageurs par VHF à la direction de course,
- Ecarter les dangers éventuels provenant d'embarcations externes à l'organisation de la traversée.
- Des secouristes et un représentant du CNBPP feront partie de l'équipe encadrante.

Les kayakistes, qui suivent les nageurs au plus près, devront signaler toute difficulté à l'aide de leurs pagaies en les tenant verticalement au-dessus de leur tête.

Les autres embarcations communiquent entre elles aux moyens de VHF, porte-voix et corne de brume.

Un canal VHF sera défini par les organisateurs.

6.4. Appel à un bateau de secours ou abandon

Le parcours est accompagné d'une dizaine de bateaux du CNBPP et d'une quinzaine de kayaks tout au long du parcours (dont un officiel, un en ouverture de course, plusieurs bateaux voltigeurs le long du parcours pour porter assistance aux nageurs et un bateau en fin de course afin de récupérer les nageurs au-delà du temps imparti pour la manifestation)

Les nageurs devront solliciter toute aide en se mettant sur le dos et en levant un bras pour appeler un bateau de secours. S'il est en détresse, il tape sur l'eau.

7. Annulation ou report de la manifestation

7.1. du fait de l'organisation

La tenue de la traversée est liée aux conditions météorologiques. Si celles-ci sont compromises avant le début de la traversée, les inscriptions pourront être remboursées sur demande à hauteur de 10 €. L'organisation ne saurait être tenue de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement engagés par les participants.

7.2. du fait du participant

La demande de remboursement d'un participant ne pourra être réalisée qu'uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant l'annulation de l'inscription.

7.3. report de la manifestation

Les organisateurs restent seuls juges pour procéder à l'annulation de la manifestation en cas d'aléas (météorologiques ou autres), dans une telle circonstance, une date de report serait éventuellement proposée selon des modalités d'organisation identiques.

8. Code de bonne conduite

Le participant s'engage à faire preuve d'un code de conduite irréprochable comme le demande toute discipline sportive.

En sa qualité de citoyen responsable, un nageur respecte et protège son environnement, ce qui lui permettra de conserver le bonheur de pratiquer son sport dans un milieu naturel le permettant!

Tout manquement aux principes de respect des autres participants et des bénévoles encadrant la manifestation entraînera le retrait du participant de la traversée. Les frais d'inscription ne seront pas restitués.

De même, l'organisation attache une grande importance aux questions de respect de l'environnement. A ce titre, aucun déchet ne devra être jeté dans la nature (en mer ou à terre), en dehors des espaces prévus à cet effet à terre, sur les bateaux et sur les kayaks.

Sur l'île des Evens, zone Natura 2000, un responsable sera désigné par l'organisateur pour surveiller la propreté de l'emplacement utilisé par la manifestation.

9. Résultat de la traversée

9.1. Protocole

Une mesure des temps sera lancée au départ des participants de l'île des Evens. Le temps de chaque participant sera affiché.

9.2. Arrivée

A l'arrivée, les participants devront remettre leur deuxième bracelet.

10. Cession du droit à l'image

Par l'acceptation des présentes conditions générales liées à la traversée « **Les Evens - La Baule** », chaque participant autorise expressément les organisateurs de la traversée ainsi que leurs partenaires médiatiques à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

11. Utilisation de l'adresse mail

Lors de son inscription sur le site internet le participant communique une adresse mail. Il autorise l'organisateur à utiliser cette adresse mail pour les raisons suivantes :

- Communication des informations nécessaires à l'organisation de la traversée,
- Communication des temps de parcours (ceux-ci sont remis sous la forme d'une liste avec l'ensemble des temps de la traversée).

Aucune utilisation commerciale ne sera réalisée avec l'adresse mail des participants.

12. Modification du règlement

Lors du briefing au départ de la traversée, toutes les modifications éventuelles du règlement seront notifiées aux participants.

Le règlement est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.labaule.fr>

et sur le site du CASCA à l'adresse : <https://casca-plongee.jimdo.com>

13. Demande d'informations

Toute demande d'informations peut être adressée au CASCA

par mail : cascaplongee.laposte.net ou adresse postale : 16 avenue des Glaïeuls 44500 La Baule.

Annexe : liste des fédérations

Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD)
Fédération Française Handisport
Fédération Française de Natation
Fédération Française de Pentathlon Moderne
Fédération Française du Sport Adapté
Fédération Française du Sport d'Entreprise
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme
Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)
Fédération Française de Triathlon
Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
Fédération Sportive Gymnique du Travail (FSGT)
Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)
Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL)
Fédération Française des Sociétés d'Aviron
Fédération Française de Canoë-kayak
Fédération Française de Surf
Fédération Française de Voile

